



# PARACYCLISME CIRCUIT COMPETITIONS INTERNATIONALES UCI

---

Année 2023

**Règles de sélection**  
Édition 2023

<b>Page 3</b>	Avant-propos
<b>Pages 4-7</b>	Les Critères généraux
<b>Page 8</b>	Les Critères de Performance/ Circuit Coupes du MONDE UCI et Championnat d'Europe 2023
<b>Page 9</b>	Les Critères de Performance / MONDIAUX Route 2023 à Glasgow
<b>Page 10</b>	Perspectives 2024
<b>Page 11</b>	Echéancier

# AVANT-PROPOS

Organisés par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.), le championnat du monde de paracyclisme U.C.I piste et route regroupe des sportives et sportifs de plusieurs nations mondiales par catégories.

Cette nouvelle saison sportive est le point de départ pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part dans une perspective Paris 2024. Echéance internationale majeure pour certains, première compétition de référence sur cette nouvelle paralympiade pour d'autres mais pour tous une étape clef dans le parcours international les conduisant vers Paris 2024 ou Los Angeles 2028.

Les Mondiaux sur Route 2023 et les Mondiaux sur Piste 2023 sont identifiés par la fédération française handisport comme la compétition de référence 2023.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport sur cette échéance permettra de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Obtenir éventuellement une classification internationale pour confirmer la classification nationale déjà attribuée, la classification internationale étant un facteur déterminant dans une carrière internationale, le point de départ de toute performance sur la scène internationale.
- Acquérir une première expérience internationale sur une compétition de référence « Seniors » pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international en senior »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan national ou international, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » puis « s'habituer à gagner ».

Selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision pour tout cas particulier.

# CHEMIN DE SÉLECTION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

## Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- . **Rudi VAN DEN ABBEELE** Vice-Président ou son Représentant
- . **Gregory de SAINT GENIES** Directeur Technique National ou son Représentant
- . **Norbert KRANTZ** Manager Haute-Performance des Sports d'Eté ou son Représentant

## Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants Circuit International UCI 2023 soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout événement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de ce circuit international UCI.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION HANDISPORT

## A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des championnats du monde de Paracyclisme UCI 2023 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'UCI et consultables sur le site Internet de l'UCI en suivant le lien :

<https://fr.uci.org/discipline/paracyclisme/24eju96onGN1Fo94jnlhZK>

Le respect des règles de qualification édictées par l'UCI est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les championnats du monde U.C.I 2023.

## B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe de France de Paracyclisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

## **Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT**

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'UCI
- Répondre aux critères internationaux UCI, administratifs et de classification
- Disposer d'un dossier de classification complet en lien avec les règles fixées par l'U.C.I
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Manager de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer aux championnats de France (route et piste) sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



## A NOTER

### **Championnats d'EUROPE Rotterdam 2023**

A NOTER : COMPETITION NON IDENTIFIEE comme COMPETITION de REFERENCE : Résultats non pris en compte pour l'accès aux listes des sportives et sportifs reconnu(e)s de Haut-Niveau)

Ce championnat continental n'est pris en compte dans la capitalisation de points ouvrant les quotas pour Paris 2024.

Il n'est donc pas prévu de faire de sélection officielle sur cette épreuve.

Néanmoins, un staff EDF (2 cadres, 2 mécanos, 1 kiné) sera sur site pour accompagner les athlètes individuels.

Pour être autorisé à participer en tant qu'individuel sur cette épreuve, il faudra avoir rempli une des conditions suivantes :

- Top 4 lors des championnats d'Europe 2021 ou 2022
- Top 4 lors d'une coupe du monde 2022/23

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National sur la base des critères d'aide à la décision suivants :

- Structuration et suivi d'entraînement ;
- Eléments objectifs de Progression sur la saison ;
- Contribuer aux intérêts de l'équipe de France à échéance Paris 2024.

## Championnat du monde GLASGOW 2023

### Compétitions de sélection

- 1.1. Compétitions internationales de sélection
  - 1.1.1. Jeux paralympiques 2021
  - 1.1.2 Championnats du monde route 2022
  - 1.1.3 Championnats du monde piste 2022
  - 1.1.4 Coupe du monde 2022 /2023

### 2. Critères de Performance

#### Seront présélectionnés

- 2.1. Seront présélectionnés les sportives et sportifs ayant été classés dans les 3 premiers finalistes lors des Jeux paralympique de Tokyo 2021.
- 2.2. Seront présélectionnés les sportives et sportifs ayant été classés dans les 4 premiers finalistes lors des championnats du monde 2022 sur un format d'épreuve paralympique.

Pour rappel : les sportifs présélectionnés seront pris en charge par la fédération Française Handisport pour ce déplacement à partir du lieu de rendez-vous (aéroport de Paris CDG).

#### Seront proposés à la sélection

- 2.3 Seront proposés à la sélection les sportifs et sportives ayant été sélectionné pour les Jeux paralympique de Tokyo 2021
- 2.4 Seront proposés à la sélection les sportifs et sportives ayant été sélectionné pour le championnat du monde U.C.I 2022
- 2.5 Seront proposés à la sélection les sportifs et sportives ayant été podiumés lors des championnats d'Europe U.C.I 2022
- 2.6 Seront proposés à la sélection les sportifs et sportives ayant réalisé un top 4 sur une coupe du monde U.C.I lors de la saison 2022 / 2023

Pour rappel : les sportives et sportifs proposés à la sélection devront en cas de sélection s'acquitter de frais de participation pour confirmer leur sélection d'un montant de 500 euros **pour les épreuves sur piste et 500 euros pour les épreuves sur route (ou 1000 euros pour les 2 épreuves )** hors frais de pré-acheminement jusqu'au lieu de compétition qui resteront à leur charge et à organiser par leur soin.

**Il sera toutefois possible d'organiser votre hébergement propre, sans participation financière, il vous sera donc demandé de vous présenter sur les lieux de compétition aux jours et heures de vos épreuves.**

### 3. Critères d'aide à la décision

- î Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.
- î Structuration d'entraînement.
- î Progression sur la saison.
- î Potentiel finaliste
- î Participation aux Championnats de France piste et route

î Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission nationale de paracyclisme de la F.F.H

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National sur la base des critères d'aide à la décision suivants :

- Structuration et suivi d'entraînement ;
- Eléments objectifs de Progression sur la saison ;
- Contribuer aux intérêts du Collectif France à échéance Paris 2024.

## ECHEANCIER

- Mars 2023 : Mise en ligne des Chemins de sélection
- Comités de sélection à l'issue de chacune des étapes du circuit International UCI
- Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport à l'issue de chaque Comité de sélection.